

la rencontre réussie de
l'art et du
handicap

LES
CAHIERS
DU
CCA^H //

#4 MAI
2012

SOMMAIRE

Préface	3
Introduction	4
L'ART, UN OUTIL DE CITOYENNETÉ	5
De l'accessibilité au concept d'accessibilité universelle	6
L'accessibilité culturelle	7
Un cadre législatif favorable	7
Une prise en compte par les établissements culturels	8
Des initiatives publiques et associatives opportunes	8
L'accès à la culture, quelle réalité aujourd'hui ?	9
QUAND LA PRATIQUE ARTISTIQUE SE CONJUGUE EN LIEN SOCIAL	12
Quelle place pour l'artiste en situation de handicap dans la société ?	12
... et dans une compagnie mixte ?	13
Quand la pratique artistique devient professionnelle	14
Solliciter le regard des autres	16
L'ART, UN BIEN POUR SOI	18
L'art-thérapie, la recherche d'un mieux-être	18
L'art au service du moi, présentation d'un groupe à médiation thérapeutique	20
Quand les percussions ouvrent la voie de la communication	21
Le bien-être éprouvé grâce à la pratique artistique	23
Conclusion	26
Bibliographie / Remerciements	27

PRÉFACE

L'art peut-il se satisfaire de l'ordinaire, du consensuel, du banal ? Que non ! Il se nourrit de la différence, de la singularité qui dépasse une nature pour atteindre la nature universelle où chacun peut se reconnaître, s'entrevoir, se découvrir, s'apprécier. Mieux ! Développer son esprit critique, sa pensée, ses goûts, ses choix et ses préférences !

Que serait un homme privé de toute relation avec la culture ? Rousseau nous dit à ce sujet : « ce serait un animal stupide et borné ». Mais que serait une culture qui se priverait des hommes, de tous les hommes ? Une culture qui ne leur serait pas accessible ?

Accéder à la culture est à la base de toute société digne de ce nom. Sans elle, point de lien social, de références communes. Sans elle, point d'artiste. Sans elle, point d'homme capable de prendre sa place dans son temps, de s'y développer, de s'y affirmer.

Pouvoir s'initier, pratiquer, s'éprouver et se parfaire, créer dans le meilleur des cas, constituent les étapes de toute vie culturelle, artistique.

De grands artistes qui ont marqué leur temps, nous interpellent encore aujourd'hui : Rousseau justement, Beethoven, Van Gogh, Proust, Toulouse-Lautrec, Frida Kahlo, Glenn Gould, Petrucciani, etc. étaient en situation de handicap. Autant d'hommes et de femmes qui ont su atteindre une hauteur d'expression où leur handicap n'avait point sa place, ni ne servait d'alibi, d'objet de compassion. La force de la musique de Beethoven eut-elle été si puissante sans sa surdité ?

Pour quelques exemples qui ont su transcender, sublimer leur handicap pour vivre plei-

nement leur art, combien restent à la porte de la culture, de leur culture ?

L'art et le handicap ? L'art tout court, car le seul handicap peut-être est de croire qu'en art il y a des normes, des nécessités. Levons donc les idées reçues et apprécions combien l'art nous interroge sur la perception que nous en avons, que nous en permettons, en acceptons...

Considérons, respectons, donnons accès, pour que chacun cultive sa différence, indifféremment c'est là tout l'enjeu d'une culture pour chacun.

Ce socle d'une culture pour chacun ne se construira que dans une réelle volonté de cohésion sociale et politique, dans son sens étymologique de ce qui a trait au citoyen et à la Cité, quel que soit ce citoyen et ses particularités. Il faut donc sans relâche explorer, inventer, réinventer, faire fi des idées reçues et autres certitudes, partir s'il le faut de la résolution d'un cas spécifique, pour apporter une réponse accessible à tous.

Ouvrir le champ de la culture au plus grand nombre, c'est aujourd'hui un pari sur l'avenir, un ferment sur la pérennité de nos valeurs et de ce que nous voulons défendre et transmettre.



CRÉDIT PHOTO : BRUNO FERROUD

Pascal Parsat
Directeur artistique
et Membre fondateur
du Centre Ressources
Théâtre Handicap

INTRODUCTION



Mounia Arif,
Autoportrait,
gouache sur papier,
50x65 cm - 2006

Que ce soit dans la pratique d'un instrument de musique ou de la scène, que ce soit dans la consommation d'une œuvre vivante ou figée sur un support numérique, l'art se doit d'être accessible à tous. C'est le message porté par le Ministère de la Culture depuis sa naissance, notamment avec André Malraux. « Culture » est un terme qui rassemble l'ensemble des traits spirituels ou intellectuels d'une société. Il englobe les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. Aujourd'hui, on utilise plus communément ce mot pour désigner l'offre de pratiques et de services dans le domaine des arts et des lettres.

L'art c'est aussi le plaisir, ainsi que le définissait un des successeurs d'André Malraux, Jacques Duhamel : « La culture, c'est ce qu'il faut pour qu'une journée de travail soit une vraie journée de vie ».

En théorie donc, l'art se veut accessible à tous. Dans la pratique la chose n'est pas si aisée pour les publics porteurs de handicaps : l'accessibilité du bâti n'est pas une évidence, et la médiation culturelle requiert des compétences qui n'entrent pas toujours dans les plans de structures culturelles et artistiques. Malgré tout, les volontés sont réelles dans

le monde culturel, y compris institutionnel, et celui du handicap. Le travail de concert donne même de belles expériences.

Dans le cadre de sa collection « Les Cahiers du CCAH », le Comité national Coordination Action Handicap a souhaité consacrer un numéro à la rencontre entre ces deux mondes. Cette publication ne se veut pas un guide se substituant à tous les ouvrages déjà existants, mais une présentation non exhaustive de bonnes pratiques que l'association a repérées parmi les projets soutenus à l'échelon national. De Paris à Forcalquier, de Vannes à Belfort, de nombreuses bonnes volontés, appuyées par les institutions nationales et locales, oeuvrent pour que cette rencontre soit une réussite au service des publics fragilisés. Au-delà de la rencontre, l'art est-il un médium apportant une valeur ajoutée à la vie des personnes en situation de handicap ? Exercice de la citoyenneté, participation à la vie sociale, bien-être, les arguments allant dans ce sens ne manquent pas et doivent pouvoir donner des idées aux opérateurs médico-sociaux et associatifs assurant un accompagnement déjà de qualité. « Par l'art seulement nous pouvons sortir de nous-mêmes ». Cette citation de Marcel Proust ne peut pas mieux correspondre aux personnes en situation de handicap. Comme ces pages vont en témoigner, l'art peut en effet aider à découvrir des horizons nouveaux en termes de communication ou de valorisation de soi-même.

L'art, un outil de citoyenneté //

> Thierry Beyle, 51 ans, aveugle et malentendant, Lyon

« Pour moi, l'accès à l'art revêt deux aspects : la pratique d'une activité et l'accès à l'offre artistique de ma ville, Lyon.

Je joue d'un instrument de musique, le piano. Cette pratique quotidienne est pour moi fondamentalement une décharge émotionnelle, elle m'est essentielle pour exprimer une émotion, que ce soit de l'enthousiasme ou une blessure. Je fais cela en autodidacte, c'est une activité très personnelle.

Quant à l'accès à l'offre artistique, celui-ci est très orienté et quasi-limité du fait de ma cécité. Je vais plusieurs fois par an au théâtre. J'ai la chance, sur Lyon, d'avoir des représentations avec audiodescription. C'est vraiment intéressant, bien fait, et adapté également à ma déficience auditive. Mais je n'ai le choix ni de la pièce, ni de la date, l'audiodescription n'étant pas disponible à toutes les représentations. Alors il m'arrive aussi de voir des pièces de théâtre pour lesquelles il n'y a aucun aménagement spécifique mais que je pense relativement accessibles. Par exemple des pièces mettant en scène peu d'acteurs.

Côté musique, j'aime assister à des concerts de jazz ou de musique classique. J'apprécie beaucoup les concerts, de classique notamment, car il y a vraiment une dimension qu'apporte la présence de l'orchestre qui est émotionnellement très forte. Par contre, je ne vais pas à l'opéra car la part visuelle de la représentation m'échappant complètement, je ressens une frustration. Enfin, j'aime aller au mu-

sée, découvrir des œuvres. C'est possible grâce à une association, l'APRIDEV Rhône-Alpes (agissant pour la promotion et l'insertion sociale des déficients visuels de la région) qui propose régulièrement « le musée au bout des doigts » : une dizaine de visites sont organisées chaque année avec l'appui de deux guides conférencières ; la visite est véritablement adaptée au handicap visuel, des maquettes sont mises à disposition et certaines pièces sont tactilement accessibles. Selon moi, c'est l'offre la plus remarquable que propose Lyon depuis 15 ans maintenant et elle rencontre un gros succès, d'autant que les visites ont lieu avec les autres publics.

Tous ces moments, je les partage avec mes enfants ou des amis, souvent eux-mêmes déficients visuels, ce qui peut être un peu gênant car stigmatisant : c'est LA soirée qui accueille les personnes déficientes visuelles. Je ressens cela notamment lors de certains concerts classiques où des places avec des avantages tarifaires pour les personnes handicapées sont réservées alors qu'il n'y a aucun aménagement spécifique... On nous rassemble à une date précise...

Mais dans l'ensemble, je suis satisfait de l'offre artistique de ma ville et des efforts réalisés par les responsables culturels. Il y a un véritable effort de fait pour rendre l'offre accessible, notamment le théâtre et la musique, ça a le mérite d'exister et c'est dans l'ensemble positif.



Avec la possibilité pour les personnes en situation de handicap de pratiquer ou de consommer de l'art, c'est tout simplement l'exercice de leur citoyenneté qui est en question. Nous devons nous poser la question de l'accessibilité à l'art : accessibilité physique, mais aussi relationnelle. Y a-t-il une prise en compte de ces publics de la part des institutions, mais y a-t-il à l'inverse une prise en compte de l'art et la culture comme moyen de citoyenneté de la part du secteur associatif ? A travers plusieurs expériences, nous nous attacherons à montrer que l'accès à l'art est au centre de certains projets associatifs dans les domaines aussi variés

que l'enseignement, l'événementiel, ou la création artistique notamment.

DE L'ACCESSIBILITÉ AU CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'accessibilité désigne pour tout un chacun la possibilité de se déplacer dans l'espace et de profiter des biens et services. Cette notion a été plus précisément définie dans le champ du handicap dans le cadre de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « Est considéré comme

accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. »

En ce qui concerne le cadre bâti, l'accessibilité généralisée des bâtiments ouverts au public (ERP - Etablissements Recevant du Public) doit être effective en 2015, comme stipulé dans la loi

de 2005¹. Ecole, musées ou gymnases, par exemple, sont donc soumis à cette obligation. Des dérogations récentes ont été condamnées par les associations du secteur du handicap.

L'« accessibilité universelle », concept défendu notamment par l'Association des Paralysés de France (APF), se définit par le principe de l'accès à tout pour tous. Elle concerne aussi bien l'accessibilité architecturale (le cadre bâti), que l'accessibilité communicationnelle (internet par exemple), relationnelle (accueil, information notamment) ou l'accessibilité des produits de consommation courante. Elle doit constituer un réflexe pour tous les types de déficience (motrice, sensorielle, mentale, ou psychique).

L'ACCESSIBILITÉ CULTURELLE

Regarder la télévision, aller au cinéma ou à un spectacle, écouter de la musique, visiter un musée sont autant d'activités qui peuvent paraître secondaires pour tout un chacun, mais qui sont de forts moyens d'épanouissement. Il en est de même pour les personnes en situation de handicap qui peuvent légitimement exprimer les mêmes attentes.

Une distinction est ici nécessaire sur la façon de vivre l'art : la personne peut être spectatrice en allant à une représentation de spectacle vivant, une séance de cinéma, et elle peut également en être actrice en pratiquant une activité de musique ou de théâtre en amateur ou en professionnel.

^{1/} Avant le 1^{er} janvier 2015, les ERP existants devront être adaptés ou aménagés afin que les personnes handicapées puissent y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adéquates.



UNE RENCONTRE RÉUSSIE À L'INTERNATIONAL : LE CREAHM - LIÈGE, BELGIQUE

Sous l'impulsion de Luc Boulangé, artiste belge, le CREAHM (Créativité et Handicap Mental) naît en 1979 de la conviction que la personne handicapée a la possibilité et le droit d'accéder à la création artistique à part entière si son talent est suscité, encouragé, reconnu. Dans des ateliers d'arts plastiques et d'arts de la scène, des artistes animateurs accompagnent le cheminement artistique des participants, tant par l'écoute et le respect de leur personnalité et de leur inventivité que par l'apprentissage de techniques rigoureuses. La pratique quotidienne, où se mêlent professionnalisme et complicité vraie, permet une réelle liberté d'expression et une maîtrise de la discipline choisie. Les ateliers du CREAHM n'ont pas une vocation occupationnelle.

Le projet artistique en est le fondement. Le CREAHM participe pleinement à la vie culturelle et artistique au niveau local, régional et international. La pratique de chacun se nourrit de projets individuels et de réalisations collectives pouvant mêler artistes handicapés et non handicapés, d'échanges internationaux, d'expositions et de tournées en Belgique et à l'étranger. Le CREAHM est devenu une référence, d'où ont émergé d'autres CREAHM indépendants (Bruxelles, Suisse, Provence). Pour mener à bien sa mission, il a ouvert des structures spécifiques comme des ateliers d'arts, une salle de spectacles, un musée, une galerie et un centre de documentation sur l'art et le handicap mental.

La question de l'accès aux œuvres se pose également. Sans juger de la quantité ou de la fréquence des prestations, des programmes télévisés du service public notamment sont parfois sous-titrés, voire bénéficient d'une traduction en Langue des Signes Française (LSF) ou d'une audio-description.

UN CADRE LÉGISLATIF FAVORABLE

Au-delà de la loi du 11 février 2005 précédemment nommée, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes

handicapées, ratifiée par la France, stipule dans son article 30 que « Les Etats Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle » et qu'ils « prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique, et intellectuel, non seulement de leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société ».

Le cadre légal rappelle donc à



L'école O'Clair de la Lune du Centre de Ressources Théâtre Handicap (Paris) Une école différente de théâtre

Depuis 1993, Regard'en France Cie est une structure professionnelle de création théâtrale qui œuvre pour l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées dans le domaine de la culture, du théâtre et de l'audiovisuel.

Pour répondre aux besoins de formation à la pratique théâtrale des publics porteurs de handicap(s), l'association a créé en 2004 l'école O'Clair de la Lune (OCL), accessible à tous à partir de 8 ans, et adaptée à chacun en ce qui concerne les lieux d'accueil, la pédagogie, le rythme des études, les outils, les disciplines, les évaluations de contrôle. Ainsi, l'école a aménagé ses salles pour permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant et offre également des outils et services aux personnes porteuses d'une déficience sensorielle, psychique ou mentale.

En 7 ans, l'école OCL a multiplié le nombre de ses élèves par 10 pour atteindre 350 élèves dans plus de 30 disciplines durant la saison 2010/2011. La demande reste croissante, et l'école va donc connaître un nouveau développement dans le courant de l'an-

née 2012 avec l'ouverture de nouveaux locaux.

Depuis 2010, elle propose également un cursus professionnalisant avec un panel de formations aux métiers de l'accessibilité comme les souffleurs d'images qui accompagnent au théâtre ou au cinéma des personnes non voyantes afin de décrire en direct les éléments de mise en scène. A l'issue de leur formation, les élèves sont accompagnés vers la professionnalisation et engagés prioritairement dans les créations du CRTH.

Le CRTH a de nombreux partenaires privés et institutionnels qui l'accompagnent dans son développement : nombreuses collectivités territoriales (Ministère de la Culture, Conseil Régional, Conseil Général, Ville de Paris,...) et partenaires privés comme certaines fondations. Grâce à son expertise, il est devenu au fil des ans le référent structurant auprès des structures artistiques et des partenaires publics franciliens pour tout ce qui traite de l'accessibilité dans le spectacle vivant.



toute personne handicapée son droit à exercer sa citoyenneté dans tous les domaines, y compris celui de l'art et de la culture, même si le mot « culture » est le grand absent de la loi du 11 février 2005.

Dans la pratique, un décret d'application de la même année² a précisé les conditions d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) définie par la loi de 2005. La culture est en effet prise en compte dans le projet de vie d'une personne soumis à validation en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées dans les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées). Une aide humaine est possible à raison de 30 heures par mois, pour un accompagnement à un concert, au théâtre,

ou à un cours artistique.

UNE PRISE EN COMPTE PAR LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

De même, un certain nombre de lieux culturels (musées, salles de spectacles) ont développé une offre culturelle adaptée. Elle est généralement orientée vers l'accès aux œuvres et à la pratique artistique par une médiation humaine ou des dispositifs techniques. Mais les résultats parfois décevants sont difficiles à analyser : il faut en effet souvent prendre en compte la difficulté pour les personnes en situation de handicap à accéder matériellement (espace public, transports) aux prestations proposées. C'est donc toute la chaîne de l'accessibilité qui est à travailler.

²/ Décret n° 2005-1591 du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées

DES INITIATIVES PUBLIQUES ET ASSOCIATIVES OPPORTUNES

La Commission Nationale Culture et Handicap a été créée en 2001 et réunit à la fois le Ministère de la Culture et les principales associations nationales du handicap intéressées par le sujet. Ces rencontres ont lieu tous les 2 ans. Cette commission a pour but de faire un point d'étape sur les avancées en matière d'accessibilité des pratiques et lieux culturels (cf. entretien avec Sandrine Sophys-Véret, Ministère de la Culture).

Toujours avec le soutien du Ministère de la Culture, le réseau national Musique et handicap mutualise toutes les informations des structures culturelles et médico-sociales désirant participer à cet échange de bonnes pratiques. L'association Accès Culture travaille

auprès des lieux culturels (théâtres, opéras) afin de rendre accessible un certain nombre d'œuvres par saison. Ses actions s'adressent à ces publics en situation de handicap sensoriel en offrant des adaptations par le biais de surtitrage par exemple, ou d'audiodescription. Les prestations de cette association génèrent bien entendu un surcoût pour les lieux de diffusion, mais cette charge reste gratuite pour les usagers.

La prise en compte du handicap mental ou psychique fait également l'objet d'expériences comme le réseau Cinémadifférence, qui organise des séances pour les personnes les plus en difficulté en adaptant leur environnement. Il existe par ailleurs de nombreuses associations qui proposent des activités artistiques aux personnes handicapées (associations du champ médico-social ou culturel).

L'ACCÈS À LA CULTURE, QUELLE RÉALITÉ AUJOURD'HUI ?

> Sandrine Sophys-Véret, référente Handicap au Ministère de la Culture

La prise en compte du handicap par le Ministère de la Culture connaît une concrétisation en 2001 avec la création de la commission « Culture Handicap ». Un poste de chargé de mission Handicap a vu le jour en 2004 et est occupé depuis par Sandrine Sophys-Véret. Ce poste dépend du Secrétariat Général qui compte en son sein des chargés de mission vers les publics dits exclus de la culture (en lien avec la santé, la justice, le handicap, ...).



L'accessibilité demeure bien entendu l'enjeu principal du ministère, qu'elle soit du bâti, des œuvres mais aussi de l'éducation artistique avec les quelques 80 écoles sous sa tutelle (conservatoire, architecture, etc.). Le ministère a financé les diagnostics accessibilité (bâti et accès aux œuvres) de ces établissements. Un calendrier de travaux et plan de programmation ont été établis pour chaque structure pour respecter l'objectif 2015.

La culture dans les lieux de vie et les projets de vie des personnes en situation de handicap est également favorisée. A ce titre, la convention « Culture et Santé » mise en place en 2010 entre le ministère de la santé et le ministère de la culture doit amener la culture dans les établissements médico-sociaux notamment. Elle fait travailler ensemble les ARS (Agences Régionales de Santé) et les DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) sur des projets communs. Cette convention remplace la convention « Culture et Handicap » datant de 2006 où l'initiative était laissée aux gestionnaires d'établissements médico-sociaux. Cette convention a été au final peu suivie hormis dans les régions Haute-Normandie ou Picardie par exemple. Les quelques projets élaborés n'avaient qu'une dimension occupationnelle alors que le ministère souhaitait développer des projets avec une véritable envergure artistique par le biais de résidences d'artistes par exemple.



Les Eurockéennes de Belfort (Territoire de Belfort), un festival citoyen

Le festival de musiques actuelles « Les Eurockéennes de Belfort » a été créé sur l'initiative du Conseil Général du Territoire de Belfort (90) en 1989. Après plus de 20 ans d'ancienneté, le festival organisé par « Territoires de musiques » est devenu aujourd'hui une institution à rayonnement national et international (95 000 festivaliers en 2011), avec une vraie démarche de développement durable. En effet, l'association s'engage depuis l'origine dans une démarche de progrès pour leurs propres pratiques sociales et environnementales, ainsi que dans le travail avec le monde associatif, pour que le festival soit un champ d'expérimentations innovantes au profit des jeunes (insertion et prévention), du handicap et de l'environnement.

« Territoire de musiques » souhaite relever le défi depuis plusieurs années de rendre accessible à tous son festival. Pour ce faire, l'association s'associe à des partenaires de renom (associations nationales notamment). Pour le public en situation de handicap, c'est l'occasion de bénéficier d'un espace d'accueil et de repos dévolu sur le site du festival, d'une équipe de bénévoles initiés pour les accompagner si besoin, d'équipements accessibles pour tous les handicaps, d'un séjour complet incluant l'hébergement adapté et l'accompagnement sur le festival, ou encore d'un service de transport gratuit sur tout le Territoire de Belfort.

Le festival a accueilli environ 500 personnes en situation de handicap lors de son édition 2011. L'association pense pouvoir faire beaucoup



CRÉDIT PHOTO : VINCENT GABELE

plus et veut s'en donner les moyens. Outre toute son équipe à disposition du projet solidaire du festival, l'association dispose ainsi d'un référent général identifié pour la mission handicap. Le budget vers ce public augmente chaque année.



Avec la mise en œuvre de cette convention « Culture et Santé », 5 régions pilotes³ ont été définies, choisies là où il y a un référent « culture » au sein de l'ARS par exemple, mais aussi là où une certaine volonté associative se manifestait.

La dernière commission « Culture et Handicap » s'est réunie en janvier 2012. Elle a été suivie d'une commission intermédiaire ayant pour thématique le cinéma et l'audiovisuel. 3 mesures ont été prises ou annoncées :

- ▶ l'accès aux œuvres dès la post-production des films en salles sera assuré financièrement pour moitié par le ministère de la culture par le biais d'un fonds d'1 million d'euros dédié, et pour autre moitié par les producteurs ;
- ▶ 2 missions ont été définies et seront mises en œuvre en 2012 : une sur le métier de l'audiodescription et la définition des droits d'auteurs liés, et une mission sur la constitution d'un registre des œuvres cinématographiques accessibles ;
- ▶ le festival « Un autre regard » rassemblant les mondes du cinéma et du handicap a vu le jour avec sa première édition fin mars 2012 à Saint Gilles Croix de Vie (Vendée).

Des guides de bonnes pratiques à l'adresse des opérateurs culturels et médico-sociaux ont par ailleurs été édités afin de mieux accueillir les personnes en situation de handicap au sein des établissements culturels. Ces guides sont à la disposition de tous sur le site internet du ministère, en téléchargement gratuit.

Les prochaines années vont être consacrées à la mise en accessibilité des lieux publics culturels pour respecter l'objectif 2015. Des groupes de travail vont être d'autre part créés sur le principe de la commission intermédiaire consacrée au cinéma et à l'audiovisuel. Enfin un troisième objectif semble primordial pour les années à venir : accueillir de façon plus quantitative et qualitative des étudiants en situation de handicap dans les écoles nationales artistiques.



^{3/} Régions Aquitaine, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bourgogne et Rhône-Alpes

LE POINT DE VUE DE L'APF ET DE L'UNAPEI



Quelle est la place réservée à la culture dans vos projets fédératifs et associatifs ?

SP : La culture est un moyen d'accès à la citoyenneté, au même titre que le sport par exemple. Nous travaillons en partenariat avec les instances, aussi bien au niveau national que localement. C'est un travail de représentation et de lobbying. Nous bénéficions également du soutien du ministère de la culture. Le regard du monde culturel est en train de changer et accueille volontiers tous les publics, y compris les nôtres.

NP : Notre approche est inclusive. Nous incitons nos établissements à s'ouvrir sur l'extérieur et à prendre en compte la culture dans cette démarche. Il y a des résidents qui veulent par exemple sortir des établissements et faire du théâtre. C'est possible. C'est tout simplement la participation à la vie sociale. C'est un moyen de réaliser l'inclusion dans la société. Il y a aussi une forte collaboration inter-associative dans le domaine culturel, malgré nos différences en termes de handicap.

Que pensez-vous de l'implication des institutions et des opérateurs culturels ? Favorise-t-elle la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap ?

NP : Des conventions (dans le cadre de la convention « Culture et Handicap ») sont passées depuis 2006 entre le secteur médico-social et des DRAC pour soutenir financièrement des initiatives



« Le cadre législatif devient favorable et aidant »

NOËLLE PIRONY,
Conseillère technique
« Culture-Loisirs-Jeunes » à
l'Association des Paralysés de France

SANDRINE PANIEZ,
Responsable de projets
accessibilité à
l'Unapei

« La culture est un moyen d'accès à la citoyenneté »

portées par des établissements. Ça a bien fonctionné dans les Régions Picardie, Haute-Normandie et Pays-de-Loire. Les musées nous sollicitent en amont pour les aider à rendre accessibles de grandes expositions. Ce fut le cas récemment avec le Grand Palais. La convention « Culture et Santé » donne un nouveau souffle depuis 2010 à ces initiatives bilatérales. Le regard des artistes évolue également. Ils intègrent de plus en plus dans leur travail la volonté des déficients visuels de toucher leurs œuvres.

SP : L'Unapei aussi travaille dans ce sens, comme ce fut le cas récemment avec un nouveau lieu qui va ouvrir prochainement au Parc de la Villette : la Philharmonie de Paris. En fait les établissements sont généralement demandeurs de notre expertise pour l'accueil de nos publics.

Quelles sont vos attentes pour les années à venir ?

SP : Il y a encore inévitablement du travail, et pas seulement sur

l'accessibilité du bâti. Je pense notamment à l'accessibilité de l'information et de l'accueil. Dans ce domaine, le Musée du Quai Branly est un exemple dans la prise en compte de l'accueil du public, notamment en situation de handicap mental. Il faut que la visite d'un établissement soit la plus adaptée possible. Certains des médiateurs culturels sont en effet formés dans ce sens.

NP : Il manque sans doute dans la formation initiale des professionnels de l'accueil et de la médiation culturelle un volet consacré à l'accueil de nos publics. C'est évidemment le cas également avec les architectes concernant l'accessibilité du bâti, et pas seulement pour les personnes à mobilité réduite. Je pense notamment aux déficients sensoriels. Nous sommes nous-mêmes sollicités pour faire ces formations, mais parce que ces volets ne sont pas intégrés dans les formations initiales.

SP : Il faut aussi faire un travail sur l'accessibilité dite événementielle

(festivals, opérations de communication,...). Il y a un vide juridique sur ce sujet-là à ce jour.

NP : La question du financement de l'accès à la culture est encore difficile. La prestation de compensation du handicap n'est en effet pas suffisante pour financer l'accessibilité à une pratique régulière par exemple. Nous ne sommes pas dans une démarche complète de gratuité, mais de compensation ou de gratuité pour l'accompagnant.

SP : Et je rajouterai que pour les artistes en situation de handicap, le statut de l'intermittence n'est pas cumulable avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés), d'où une certaine précarité.

NP : Le cadre législatif devient favorable et aidant, c'est vrai. Il invite à la mixité des publics et à l'ouverture au monde du handicap. Il faut que le monde médico-social s'y invite. Il faut que les associations en profitent, d'autant plus que les mentalités évoluent.

Quand la pratique artistique se conjugue **en lien social** //

La pratique d'une activité artistique favorise bien évidemment le lien social, le partage, les rencontres, les échanges. De nombreuses expériences mettent en avant la mixité des publics ou le lien social favorisé grâce à la représentation artistique devant un public, que ce soit en amateur ou en professionnel.

Nous nous sommes tout d'abord interrogés sur la place de l'artiste en situation de handicap dans

notre société. Puis sur la professionnalisation : Est-elle un but en soi ? Quel est l'intérêt d'avoir le statut de professionnel pour une troupe, pour des artistes handicapés ? Et exposer ses œuvres, est-ce un moyen de faire reconnaître son travail ? De montrer qu'à travers une œuvre, on voit un artiste et non une personne handicapée ?

La mise en avant de l'œuvre artistique participe-t-elle ainsi à faire changer le regard sur les per-

sonnes en situation de handicap ? A travers des témoignages et des expériences, nous nous attachons ici à apporter des éléments de réponses.

QUELLE PLACE POUR L'ARTISTE EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA SOCIÉTÉ ?

A Paris, depuis plus de 15 ans, la Compagnie Les Toupies met en scène

des artistes valides et en situation de handicap. Elle rassemble ces artistes évoluant au cœur du théâtre et du conte. Par ses créations et ses propositions, elle permet des rencontres, et particulièrement des liens actifs et créatifs entre les personnes. Lorsqu'on assiste à une représentation avec un artiste handicapé, voit-on l'artiste, le handicap ? Sabine d'Halluin, directrice artistique de la compagnie témoigne : « Le public est le mieux placé pour répondre à cette question. Nous avons des témoignages étonnants : un spectateur a pris un des acteurs porteur de trisomie 21 pour un éducateur... D'autres, très nombreux, n'ont pas vu la cécité d'une actrice... Le pari est gagné lorsqu'ils « oublient » les handicaps, ont été « pris » par l'histoire dont ils ont vu les personnages agir et vivre... Artiste, personne handicapée : les deux sont marginalisés et se retrouvent sur scène indifférenciés grâce au masque du personnage. Dans la Compagnie Les Toupies, nous continuons à œuvrer pour que nos spectacles soient toujours plus vivants, un témoignage de ce lieu dont parle Vaclav Havel⁶ : « [le théâtre] est le lieu de rencontres entre les hommes, un espace de l'existence humaine qui se dépasse pour témoigner sur le monde, sur elle-même : il est un lieu de dialogue vivant, unique et inimitable qui parle de la société et de ses tragédies, de l'homme, de son amour, de son mal et de sa haine.

Le théâtre est un foyer de la communauté humaine, le point de cristallisation de sa vie spirituelle, c'est un espace de sa liberté et de son contentement. (...) Si le théâtre est le lieu de communication libre entre les hommes libres sur le mystère du monde il montre la voie qui mène à la tolérance, au respect mutuel, au respect du miracle de l'être ».

... ET DANS UNE COMPAGNIE MIXTE ?

Sabine d'Halluin précise que dans sa troupe de théâtre, Les Mines de rien, « chacun a le même statut » et poursuit en précisant qu'elle a « la même exigence de ponctualité, d'assiduité, d'engagement dans le travail. Le talent n'est pas un critère mais le désir de jouer ensemble, oui. [...] Les règles de bases de non-jugement et de respect mutuel aident à créer une dynamique de création collective dans le sens des jeux coopératifs, à contre-courant des jeux compétitifs, où l'exclusion est le principe de base ».

PARTAGER UN INTÉRÊT COMMUN

Il est évident que faire partie d'un groupe, d'une troupe ou d'une compagnie favorise les échanges autour d'un intérêt commun. Des liens se créent, le plaisir d'être ensemble naît. Selon les personnes, l'objectif de la pratique artistique diverge : il est social ou artistique. Pour la compagnie des Toupies, « le positionnement est très clair », la troupe est « dans un projet artistique, avec toute l'envergure et la

complexité de cet art très particulier qu'est le théâtre : Art collectif, où les matériaux de base sont le corps, la voix, l'imaginaire, la sensibilité même des acteurs en interaction avec les autres ; Art composite qui va puiser du côté de la danse, des arts plastiques, de la musique, de la littérature... Art du renversement où l'on montre ce qui est caché habituellement : tragédie, drame et ombre mais aussi joie, beauté et lumière. Art de la Parole [...]. Le théâtre est un lieu où la Parole est un Acte. Un lieu de puissance. Puissance donnée à ceux qui, au quotidien, l'ont si peu, pris dans les filets du lissage social. Alors, bien sûr, dans un second temps et de manière indirecte, cette puissance expérimentée sur la scène peut avoir des répercussions dans la vie de tous les jours. Etre acteur sur scène autorise à être acteur de sa vie ». Ainsi, bien que ce ne soit pas toujours l'objectif premier, des effets bénéfiques sont souvent constatés. Mais finalement, pour nombre d'artistes en général et pour la Compagnie des Toupies en particulier « ce qui est essentiel est le plaisir partagé, la joie de faire ensemble, de participer à un acte collectif que l'on est fier d'offrir aux regards » ; et de conclure « lorsque Les Mines de rien jouent ensemble dans un spectacle, ils donnent inconsciemment aux spectateurs la permission de faire de même : entrer dans une relation vraie avec les personnes en situation de handicap ». La relation est là, le lien est créé grâce au plaisir partagé autour de l'art.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle Vannes Horizon (Morbihan), un lieu de solidarité, d'entraide et de partage ouvert sur la cité

Créé en 1997, et reconnu groupe d'entraide mutuelle (GEM) depuis 2005, le GEM Vannes Horizon est parrainé par la FNAPSY⁴ et affilié à la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix Marine. Il s'adresse à des personnes souffrant de difficultés sociales du fait de troubles psychiques, et fonctionne sur la libre adhésion. Son mode d'action est fondé sur la participation sociale et l'entraide mutuelle entre pairs où, témoigne un adhérent, « l'acceptation de soi et de l'autre fait naître la solidarité ».

Les activités proposées sont variées et nombre d'entre elles ont une dimension artistique : l'aquarelle, la mosaïque, le théâtre, le chant... mais aussi la vidéo et l'informatique alliant art et journalisme avec, notamment, la réalisation de reportages sur les activités réalisées au

sein du GEM ou à l'extérieur... Outil pédagogique pour travailler sur la confiance en soi, sur le regard que l'on porte sur soi et sur la responsabilisation de chacun, les ateliers artistiques sont aussi l'occasion de réapprendre la vie en collectivité, créer des liens et partager un moment autour d'un même centre d'intérêt. Ainsi, dans un premier temps, en période de découverte, le nouveau venu s'approprié le lieu et observe si celui-ci répond à son attente. Ensuite, ayant le statut d'adhérent, il s'implique dans la vie et le fonctionnement du GEM et s'intègre progressivement aux activités proposées.

Au sein d'un lieu convivial et citoyen, nombre de personnes viennent ainsi rompre leur solitude, tisser du lien social autour de projets culturels et artistiques, s'entraider mu-

tuellement et ainsi réactiver leurs ressources propres. Le GEM permet alors de « prendre conscience de sa propre capacité et transmettre les connaissances de chacun »⁵. Ensemble, les adhérents organisent nombre de manifestations culturelles, artistiques, citoyennes, témoignent sur le handicap psychique et leur vie quotidienne, et participent au changement du regard du grand public sur la représentation que l'on se fait de ce handicap.

Pour ses 70 adhérents et la trentaine de personnes en découverte, le GEM Vannes Horizon est devenu aujourd'hui un véritable acteur de tissage et de maintien du lien social, « un projet d'entraide et de solidarité ouvert sur la cité » où l'art et la culture deviennent des outils de lien social.

⁴/ Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie ⁵/ Témoignage anonyme d'un adhérent du GEM

⁶/ Auteur dramatique et ancien président de la République tchèque (1936-2011)



L'exemple de la Compagnie de danse **Singulier Pluriel** de Montpellier

Dirigée par la chorégraphe Jos Pujol, la Compagnie Singulier Pluriel de Montpellier se compose de danseurs sourds et de danseurs entendants. Elle œuvre pour une culture mixte et son défi est d'impulser une démarche artistique en s'inscrivant dans une recherche chorégraphique entre langue des signes et danse. Ses productions, accessibles à un public mixte, sont diffusées au niveau national.

Jos Pujol témoigne de son expérience et de ce que la professionnalisation de la Compagnie a pu apporter à ses danseurs. « Créée en 2004, il a fallu à la Compagnie beaucoup de temps, de patience, d'humilité et d'inventivité pour parvenir à se profes-

sionnaliser. Combien de courriers, de mails, d'invitations sont restés sans réponse...

Plus que tout autre compagnie, il nous a fallu faire nos preuves car les spectacles composés de personnes en situation de handicap sont quasi catalogués d'avance comme le spectacle de fin d'année. Il existe très peu de compagnies mixtes et professionnelles en France. Pourtant, au sein de notre société mosaïque, la nôtre, aussi singulière que plurielle, devrait y trouver tout naturellement sa place...

Mais outre notre particularité à être sourds ou entendants, nous sommes aussi très entêtés. En septembre 2011, nous sommes enfin parvenus au statut de compagnie

professionnelle. Nous avons obtenu en mars 2012 une mise à disposition pendant une semaine du studio de la Cie Yann Lheureux, et sur toute l'année 2012, une résidence à la Maison pour Tous George Sand, pôle de la danse à Montpellier, pour toute la création de *Murmures d'Outrenoir*, notre nouvelle production. C'est pour nous une belle avancée. Il nous reste encore de nombreux obstacles à franchir. Les diffuseurs restent méfiants face à la mixité. On nous oriente gentiment vers des manifestations « Art et handicap » (la plupart du temps, non rémunérées). Pourtant, à chaque spectacle, la salle est comble. Le public sourd manifeste un réel désir d'accéder à la culture. Le public entendant nous

Devenir professionnel, c'est lutter contre la condescendance face au handicap en produisant des spectacles de qualité, capables d'ouvrir les regards. Les danseurs sourds de la Compagnie sont heureux de faire découvrir leur belle langue et les danseurs entendants en sont eux aussi fiers. Il y a quelque temps, nous avons joué devant des adolescents sourds, face à leurs yeux brillants de plaisir et d'espoir, nous avons été réellement émus.

Etre professionnel, c'est planter le décor. Les choses sont en place et le travail peut commencer. Le travail du danseur est rigoureux et structuré, il demande une attention de tous les jours. Il requiert une attention que nous ne pouvions obtenir qu'en se professionnalisant. La langue des signes est codifiée et structurée. Glisser du signe à la danse vers un langage gestuel accessible à tous relève d'un travail de funambule. Tout est précis, jusqu'au moindre geste. La langue des signes unie à la danse nous ouvrent des portes nouvelles et passionnantes. Contre vents et marées, embarqués sur le même navire, nous sommes tous, à égalité sur les planches, chacun à notre façon, au service de la création artistique.

ON FORME UNE PETITE FAMILLE MIXTE.

Tout le monde, au sein de la Compagnie est à la fois unique et semblable, différent et ressemblant. Le fonctionnement a resserré les liens entre les danseurs. La Compagnie devient un espace où l'on apprend de l'autre. Chacun s'étonne mutuellement par sa sensibilité, sa différence, son aptitude à surprendre. Tout le monde se surpasse et amène sa pierre à l'édifice.

LES SPECTACLES DE LA COMPAGNIE

Cœur Battant : un hommage dansé et signé autour de la poésie des chansons de Jacques Brel.

Murmures d'Outrenoir (en cours de création) : un éloge dansé et signé autour de l'œuvre de l'artiste peintre Pierre Soulages, en partenariat avec le musée Fabre de Montpellier.

Nous jouons avec nos défauts et nos qualités, faisant de notre vulnérabilité une alliée. Les objectifs de la Compagnie nous rassemblent autour d'un idéal commun, celui du partage, de la lutte contre toute forme de discrimination, du droit à la différence mais aussi à la ressemblance. La scène est un formidable levier pour faire surgir des ressources inattendues. De la perte ou du manque vont naître d'autres possibles.

Notre philosophie commune est de faire de la Compagnie une belle aventure humaine et artistique. Ensemble, nous avons pris le risque de la rencontre dans un espace où l'on se nourrit de l'autre, ensemble nous prenons le risque de cette professionnalisation, le risque d'une danse démarquée de ses formes conventionnelles, dénuée de tout artifice, proche du public, en marche vers d'autres possibles. Nous défendons avec force notre danse poétique et plurielle. Certains spectacles s'effacent des mémoires, d'autres marquent à jamais. Le nôtre laisse une formidable envie de partage. »



Devenir professionnel, lorsqu'on est un artiste en situation de handicap, est une reconnaissance : reconnaissance de son travail, de son art. Mais la reconnaissance n'est pas uniquement personnelle lorsqu'on fait partie d'une troupe. C'est le groupe qui est reconnu, c'est parce qu'on œuvre ensemble pour une même prestation, dans une même démarche artistique que l'on est reconnu comme professionnel. L'exemple de la Compagnie Singulier Pluriel montre bien qu'acquérir ce statut était important, a légitimé le travail accompli aux yeux des institutions culturelles et mettait tout le monde sur

le même pied d'égalité, que l'on soit handicapé ou non. D'ailleurs, le handicap ne se voit plus sur scène, les situations se confondent. Et permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir le statut d'artiste atténue voire efface, aux yeux du public, le handicap. La valorisation de son travail est alors réelle, juste.

SOLLICITER LE REGARD DES AUTRES

Mais le travail d'un artiste peut également être reconnu par la société sans que toutefois celui-ci soit professionnel. La reconnais-

sance peut ainsi être obtenue à travers une représentation artistique entre amateurs ou encore l'exposition d'œuvres d'art, même si l'on n'a pas le statut de professionnel. C'est ce que permettent nombre de structures d'accueil ou d'associations en organisant des salons artistiques, des expositions, où les personnes handicapées exposent leurs œuvres. Ici, pas d'artistes professionnels, l'art n'est pas un métier mais un moyen d'expression ou une occasion pour faire changer le regard sur le handicap : ce n'est pas la personne en situation de handicap que l'on voit mais sa réalisation artistique.



L'Atelier Catalyse (Finistère) Quand le théâtre s'invite dans un ESAT

L'association Les Genêts d'or accueille des personnes en difficultés physique et mentale et a choisi de mettre en place un atelier-théâtre au sein de son ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Depuis 10 ans, sept hommes et femmes handicapés y travaillent, accompagnés par des éducatrices. Ils ont choisi ce métier et sont donc rémunérés pour ce travail. Parce qu'ils sont, au quotidien, démunis pour appréhender l'existence, la scène de théâtre devient pour eux, acteurs, un territoire à la fois hostile et fascinant qu'ils doivent éprouver, voire conquérir, envers et contre leurs propres défaillances. L'intensité qu'exige ce dépassement individuel construit la vitalité et la présence d'un jeu théâtral exemplaire. Ils se produisent régulièrement dans les structures culturelles nationales. Le Théâtre de L'Entresort de Morlaix s'est associé à cet

accompagnement en faisant intervenir des artistes (danseurs, acteurs) au sein de la formation continue des acteurs, et en étant le producteur délégué de toutes les créations de l'atelier Catalyse.



CRÉDIT PHOTO : CHRISTIAN BERTHELOT



Le Centre d'Accueil Spécialisé de Forcalquier (Alpes de Haute Provence) Valoriser son propre travail



Le Centre d'Accueil Spécialisé (CAS) de Forcalquier est un établissement public médico-social qui a une longue histoire d'accueil de personnes handicapées depuis 1970.

L'établissement organise tous les ans - ou deux ans - le salon HAND'ART, véritable rencontre artistique autour de l'art et du handicap.

Les résidents artistes du CAS ont exposé pour la première fois avec HAND'ART en 2008 sur 3 jours dans un espace de la ville de Forcalquier dédié aux expositions d'art. Le

choix du lieu n'est pas un hasard et traduit la volonté d'intégrer cet événement dans le milieu ordinaire, au sein de la Cité. Forts de leur succès, un deuxième salon HAND'ART a eu lieu en 2009, sur une semaine avec cette fois-ci, la vente de certaines œuvres. Cette initiative a été réitérée une troisième fois en septembre 2011.

Les artistes du CAS ont présenté à chaque fois une collection de leurs œuvres composées de peintures, de dessins, de masques, de modelages. Cette présentation d'œuvres était complétée par l'exposition de photographies et de petits films montrant des temps d'activités.

Il s'agit d'avoir un regard autre sur le handicap en présentant les résidents comme des artistes à part entière et non comme des personnes handicapées réalisant des œuvres. Le but est de transmettre l'idée de ne pas dévisager l'autre parce qu'il est différent, mais de l'envisager comme une personne ayant des potentialités comme tout un chacun.

Le fait de réaliser cette exposition « hors les murs » participe aussi à changer le regard porté sur le handicap, à aller vers l'autre. C'est par ailleurs l'occasion de faire connaître l'établissement, d'en donner une image positive et valoriser ainsi le travail des professionnels de l'institution.



UNE RENCONTRE RÉUSSIE À L'INTERNATIONAL : FONDATION ART FOR ALL, THAÏLANDE

La Fondation Art for All mène des programmes artistiques avec des publics fragilisés en Thaïlande et, à travers le développement d'outils pédagogiques et l'organisation de divers événements (conférences, expositions, etc.), cherche à diffuser ses pratiques novatrices.

Depuis 1999, Art for All organise chaque année des ateliers et des camps artistiques pour des jeunes en situation de handicap. Les jeunes peuvent participer à différents ateliers, et ainsi s'essayer à diverses formes artistiques : peinture, arts plastiques, musique, littérature, etc. Les activités artistiques sont bénéfiques tant pour l'épanouissement personnel des participants que dans une optique d'inclusion sociale, car elles permettent de créer des liens, d'insister sur ce que l'on partage plutôt que sur les différences. Depuis leurs débuts il y a une quinzaine d'années, ces ateliers et ces camps n'ont cessé de gagner en succès et en visibilité. Ils sont l'occasion pour des jeunes en situation de handicap venus des quatre coins du pays de se rencontrer et de partager leurs expériences, et permettent aussi des échanges entre parents, professeurs, artistes et de nombreux volontaires qui viennent prêter main forte pour l'organisation de l'événement.

L'art, un bien **pour soi** //

La pratique artistique favorise certes le lien social, le partage, les rencontres. Mais qu'apporte l'art personnellement ? Sa pratique est-elle particulièrement intéressante et bénéfique pour une personne en situation de handicap ? Car on peut constater que nombre de structures médico-sociales proposent à leurs résidents des activités artistiques.

L'enquête réalisée en 2009 par l'Unapei⁷ auprès de 113 établissements et services montre en effet que la pratique artistique est largement répandue : 86 % des structures interrogées proposent au moins deux types d'activités différentes, les arts plastiques représentant l'activité la plus courante (84 %), suivis du chant (71 %), du théâtre (61 %) et de la danse (46 %). Au-delà de l'aspect occupationnel, les professionnels qui animent ces ateliers - majoritairement des professionnels médico-sociaux - « insistent souvent sur les vertus pédagogiques et thérapeutiques des activités artistiques, ainsi que sur le bien-être physique et l'épanouissement qu'elles peuvent apporter aux personnes handicapées ».

Les expériences et témoignages suivants illustrent et expliquent comment l'art peut non seulement être utilisé comme outil de médiation à des fins thérapeutiques, mais aussi être source d'épanouissement et donc favoriser le bien-être grâce aux bienfaits et au plaisir qu'il procure.

⁷ « Les activités artistiques au sein des associations et établissements » - Messages de l'Union, la lettre d'information de l'Unapei - n°158 - 18 décembre 2009

L'ART-THÉRAPIE, LA RECHERCHE D'UN MIEUX-ÊTRE

Au début du XX^e siècle, des psychiatres commencent à étudier les productions artistiques des patients des hôpitaux psychiatriques. Le psychiatre suisse Jung (1875-1961) expérimente lui-même les bienfaits de l'expression par le dessin et intègre ensuite cette approche dans sa pratique. Mais l'art-thérapie n'apparaît dans la société contemporaine que vers les années 1930, d'abord en Angleterre et aux États-Unis grâce à Margaret Naumburg, enseignante et psychomotricienne reconnue comme l'une des pionnières dans le domaine. En France, l'art brut, mouvement lancé en 1945 (cf. encadré Une brève définition de l'art brut), peut être mis en parallèle avec l'art-thérapie car le processus créatif est le même : il vise l'expression spontanée et personnelle.

Mais l'art-thérapie ne se définit pas aisément. Il n'y a pas une mais des définitions. Nous retiendrons celle de la Fédération française des art-thérapeutes pour laquelle « l'art-thérapie est une pratique de soin fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création artistique ». Le principe est d'encourager les personnes suivant la thérapie à exprimer leurs sentiments et émotions à travers la création artistique (peinture, sculpture, dessin, etc.) ou en commentant une œuvre. L'objectif est d'identifier et d'analyser les processus en place lors d'une activité artistique (processus psychiques, physiques et sociaux) puis de les

utiliser afin d'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires et de les aider à mieux comprendre leurs angoisses et leur vie intérieure. L'objectif est de les conduire à un mieux-être, psychique notamment.

L'art-thérapeute peut être psychologue, psychiatre ou encore un professionnel paramédical mais aussi artiste, et travaille le plus souvent avec une équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer le projet thérapeutique de chaque personne en fonction des objectifs fixés.

L'art-thérapie se pratique dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées, au sein d'EHPAD ou encore en libéral, et s'adresse à tout public, quels que soient son âge, son handicap ou ses difficultés. Elle peut être individuelle ou collective ; on parle alors d'ateliers à médiation artistique. Concrètement, l'atelier se déroule généralement dans un même lieu, à heure et jour fixes afin de donner aux participants des repères et un cadre rassurant. Cette forme de thérapie est véritablement un outil du « prendre

Le « CARE » selon le philosophe Milton Mayeroff : « c'est l'activité d'aider une autre personne à croître et à s'actualiser, un processus, une manière d'entrer en relation avec l'autre qui favorise son développement ». M. Mayeroff, *On caring*, New York, Harper Perennial, 1971

soin », du « care ». Lorsqu'elle est pratiquée en établissement médico-social, l'art-thérapie peut s'inscrire dans une démarche de bientraitance qu'aura mis en place la structure : en plus d'aider les participants à faire émerger certains maux ou à sortir d'un isolement à travers l'art, l'art-thérapie est utilisée par les professionnels pour leur apporter bien-être et apaisement.

Toutes les médiations artistiques peuvent être utilisées en art-thérapie : la peinture, le théâtre, la poterie, la musique (musicothérapie) ou encore la méthode du photolangage.

LA MUSICOTHÉRAPIE :

Domaine à part entière de l'art-thérapie, la musicothérapie - ou thérapie à médiation sonore - utilise tous les éléments constitutifs de la musique : rythme, mélodie, son, vibration et harmonie. Le corps, un objet ou un instrument de musique peuvent être utilisés pour aider la personne à s'exprimer, à établir un

contact, à communiquer. On parle alors d'approche active. Lorsque le musicothérapeute propose à la personne accompagnée d'écouter de la musique puis de s'exprimer librement sur ce que cette écoute lui procure (ressentis, souvenirs...), il s'agit d'une approche réceptive.

LA MÉTHODE DU PHOTOLANGAGE :

Créée en 1965 par des psychologues et des psycho-sociologues lyonnais, cette méthode consiste à proposer à chaque participant de s'exprimer sur un sujet à partir de photographies. Par le choix personnel d'une ou plusieurs photographies, le participant prend position par rapport au thème choisi, à la question posée et par conséquent par rapport aux autres membres du groupe. L'objectif est de faire émerger et s'exprimer des représentations, individuelles ou collectives. Le contenu des supports facilite les échanges au sein du groupe, permet à chacun d'exprimer son point de vue, en fonction de son expérience et

de son vécu, et de le confronter à celui des autres participants qui n'ont pas nécessairement la même opinion mais néanmoins des difficultés plus ou moins semblables. Le thérapeute (psychologue, art-thérapeute...) est là pour aider à faire émerger les points de vue, les représentations et à les analyser. Cette méthode permet à la personne accompagnée de canaliser ses angoisses, de les contenir puisqu'il est plus facile de parler de la photographie choisie que d'échanger directement sur un sujet et d'affronter sans support le regard des autres membres du groupe.

UNE BRÈVE DÉFINITION DE L'ART BRUT

C'est en visitant des hôpitaux psychiatriques ou des prisons, lieux accueillant des populations éloignées du monde de l'art, que le peintre français Jean Dubuffet a découvert de véritables artistes. Artiste lui-même, le peintre savait reconnaître l'excellence, qui pour

lui ne se mesurait ni à l'érudition, ni à la maîtrise des règles académiques mais plutôt à l'invention d'un univers plastique et symbolique inédit et extrêmement personnel. Dubuffet regroupe alors ces créations artistiques en inventant le

concept d'art brut en 1945 qu'il définit comme **la production d'œuvres par des personnes vierges de toute culture artistique**. Il s'agit d'un art spontané, sans référence culturelle ni démarche intellectuelle.

L'ART AU SERVICE DU MOI, PRÉSENTATION D'UN GROUPE À MÉDIATION THÉRAPEUTIQUE

S'inspirant de la méthode du photolangage, Estelle Veyron La Croix, psychologue au sein d'un foyer de vie auprès d'adultes déficients intellectuels a mis en place un atelier d'art-thérapie.

Dans des situations de déficience intellectuelle moyenne à profonde, les personnes souffrent parfois du manque de mots pour rendre compte de leurs vécus internes. Sensations, émotions, angoisses ne trouvent pas de langage pour prendre forme et l'absence d'une voie symbolique d'extériorisation peut amener ces ressentis à se traduire directement en actes par des troubles du comportement. Quel canal de communication proposer alors pour que ces éléments psychiques et corporels puissent s'inscrire dans le lien à l'autre, trouver une trajectoire de mise en sens commune et s'incarner dans une représentation possible ?

L'art pictural offre des images de ces vécus intimes. Les tourments des artistes ont pu s'incarner dans leurs œuvres et leurs traces sensibles invitent le spectateur à une conversation secrète où le monde interne de l'un vient inspirer celui de l'autre. Si cet étrange dialogue a la faculté de rendre visible l'invisible, alors il doit pouvoir en partie constituer une réponse à notre question de départ.

C'est à partir de cette réflexion que s'est constituée l'idée d'un groupe à médiation thérapeutique. Le foyer de vie dans lequel se déroulent les séances accueille des adultes en situation de handicap mental. Chaque semaine une douzaine de participants, tous résidents au sein du foyer, se réunissent pour partager ensemble

leurs visions des œuvres qui leur sont présentées. Le déroulement s'effectue en trois étapes : d'abord, un temps de discussion libre pour construire un lien de confiance. Puis, chacun est invité à sélectionner une œuvre d'art parmi une cinquantaine proposées sous format carte postale. Ensuite, chaque participant présente son choix, le commente et échange ses impressions avec les autres.

Choisir une carte que l'on va ensuite exposer au sein du groupe nécessite de répondre à plusieurs interrogations : de quoi ai-je envie de parler aujourd'hui ? Qu'est-ce que je désire montrer ou cacher de moi-même ? La vision des cinquante cartes installées sur une table engage le participant à explorer ce que chacune d'entre elles déclenche en lui.

Depuis plus d'un an que le groupe existe, les participants ont pu faire part de leurs peurs, de leurs joies et leurs espoirs. Progressivement, les œuvres choisies et leurs interprétations se sont spontanément concentrées autour de trois thématiques centrales de la question identitaire : l'image de soi, la sexualité et la mort. Il suffit de quelques incursions dans le groupe pour saisir et comprendre l'intensité de leurs questionnements.



Jeune fille assise avec les bras croisés, Paula Modersohn-Becker, 1903

IMAGE DE SOI

Une jeune femme du groupe présente ce tableau et décrit une fille dont les éruptions cutanées sur le visage provoquent tristesse et désespoir. Les autres participants abondent dans ce sens et ignorent les mains boursoufflées que présente cette enfant. Ce déni de perception collectif semble indiquer que la douleur est tellement insupportable qu'elle doit se déplacer pour être admissible. Ce déplacement d'affect des mains au visage nous parle de l'intensité de la souffrance liée à la stigmatisation.



Le sommeil, Gustave Courbet, 1866

SEXUALITÉ

Orientation sexuelle et tabous sociaux sont interrogés par cette peinture de Courbet, parfois sous la forme d'une exhibition provocante lorsqu'un participant brandit son choix et clame : « à poil ! ». L'expression de la sexualité en établissement spécialisé est soumise à de nombreuses contraintes qui brident l'imaginaire érotique et entravent l'expérimentation. Cette œuvre invite à la rêverie et les échanges qu'elle génère permettent l'émergence et la reconnaissance du désir.



Lapin, Albrecht Dürer, 1502

MORT

Cette œuvre de Dürer suscite des conversations autour de la chasse et des plats cuisinés à base de lapin. Le groupe évoque ensuite très souvent les animaux domestiques décédés puis les proches disparus. A partir de cette image c'est donc la représentation de la mort de l'autre qui est activée ; ce lapin n'a rien d'une naïve bête, il soulève avec lui la question douloureuse de la dépendance affective et physique des êtres vulnérables.

Cette brève escapade au cœur de l'atelier nous a permis d'entrevoir le travail d'élaboration collectif. Par le choix de l'œuvre et les échanges qu'il suscite, les participants tentent de comprendre leurs vécus internes, de les relier avec d'autres éléments de leurs biographies et de les inscrire dans un mouvement de reconnaissance mutuelle. Par ailleurs, les œuvres favorisent la construction d'une culture commune issue d'un patrimoine universel. Cette dimension humanisante soutient la restauration de l'estime de soi souvent blessée par la discrimination.

QUAND LES PERCUSSIONS OUVRENT LA VOIE DE LA COMMUNICATION

Témoignage de Martin Saint-Pierre, compositeur - percussionniste, et spécialiste en éveil musical et médiation sonore.

Depuis plusieurs années, ce musicien intervient auprès d'enfants ou d'adultes handicapés, en France ou ailleurs. Son expérience témoigne de l'intérêt de la musique dans l'éveil de la communication.

Au sein de l'Institut médico-éducatif de Belleville, dans le 20^e arrondissement parisien, de nombreux enfants originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, d'Asie ou d'Europe sont accueillis, « souvent tiraillés entre les valeurs culturelles de la famille et celles de l'institution, et en même temps, limités dans leurs capacités pour communiquer en raison de troubles du langage et de la compréhension ». La démarche de Martin Saint-Pierre consiste à « permettre à l'enfant, au-delà de ses handicaps, de s'exprimer individuellement et collectivement et d'éveiller en lui une écoute créative. Ces enfants viennent comme la musique, des quatre coins du monde, mais aussi de la rue d'en face ». Selon lui, « le plus important était d'établir un pont pouvant relier le groupe autour des instruments de percussion traditionnels qui correspon-





dent aux différents mondes musicaux côtoyés par les enfants. Chaque tambour a son histoire, son énergie au même titre que celui qui en joue, et là aussi se crée un échange, un dialogue, c'est cela qui engendre la « magie » de ces rencontres ». Au fil des séances, les progrès de chaque enfant deviennent visibles et « se mesurent individuellement ». Le percussionniste raconte : « Sarah, Kimberlay et Cancou retrouvent la liberté du corps à travers le plaisir du son. Chacune, devant le miroir, évolue différemment selon leur propre identité. Pour des raisons totalement différentes, elles sont dans la même impossibilité de communiquer, et pourtant, toutes gardent

quelque part le « souvenir » du battement du cœur de la mère, et les attaches culturelles. C'est à ce dénominateur commun, que s'adressent mes percussions ». Autre moment important de la vie du groupe, les percussions corporelles : « Sourire épanoui, Granstapha approche son propre rythme, mais est amené aussi à écouter les productions sonores d'Aboubakar, Brian, et Kellian, qui, par les expressions joyeuses et leurs efforts pour participer au concert collectif, réussissent à nous faire oublier l'image de leur handicap... ».

Autres lieux, autres expériences : au sein des établissements du CESAP⁸, qui accueillent des en-

fants souffrant d'une déficience intellectuelle grave avec des handicaps moteurs associés, la prise en charge que Martin Saint-Pierre propose s'inscrit dans un protocole de soins, avec indications, observations, et stratégies thérapeutiques. Son rôle est d'« encourager, favoriser les innovations, permettre le dialogue, observer les interactions, réactiver les mouvements déficitaires, inventer et rebondir à chaque moment, en apportant bien entendu toute [son] expérience et savoir-faire ».

Il raconte comment se passe une séance avec ces enfants : « La séance démarre avec des pré-noms rythmés par le tambour, une ambiance qui crée un environnement

sécurisant. Devant les éclats de joie de Whitney, j'utilise un cri, emprunté aux traditions populaires. Là je fredonne une chanson personnalisée porteuse d'une reconnaissance d'identité ; Amin, Serath, Jesson et Nabil deviennent des mots percutants. Face à Kevin, je pars à la recherche des réactions enfouies. Là où la parole vient à manquer, souvent la musique de percussions la remplace. Au fil des séances nous assistons à des évolutions surprenantes [...] ». La séance va se terminer, et comme un repère sonore, « un roulement profond, et la chanson d'au-revoir clôt la séance ». Pour le percussionniste, cette chanson « est imprégnée d'un sentiment de gratitude réciproque entre l'équipe, [lui], et les enfants, qui sont récompensés par des applaudissements personnalisés ». Ce qu'apporte l'intervention du musicien aux professionnels soignants ? « Ma présence, extérieure à l'Institution a provoqué [chez ces professionnels] la prise de conscience d'une jonction entre un travail artistique et le travail de soin, et ils la considèrent, du point de vue clinique, comme une stimulation bénéfique et une évolution considérable ».

Enfin au Conservatoire du 14^e arrondissement de Paris, il reçoit de jeunes autistes du centre ARIA⁹ : « Afin d'harmoniser et de mettre en scène leurs émotions, je les place face à face, dans une sorte de miroir sonore, tandis qu'Affousoi écoute le son de sa propre voix, elle habite chaque mot prononcé ;

Régis nous amène loin, dans une danse rituelle qui rappelle le rythme des origines. A la manière d'un vacarme maîtrisé, les percussions sont souvent tribales et cadencées. Tout le groupe participe. Nous célébrons les instants du bonheur partagé, ceux de se sentir semblables au-delà des apparences ». Aujourd'hui, c'est avec émotion qu'il assiste à « un étonnant dialogue de tambours, ceux de Saliou et Gazhi, deux jeunes sourds et autistes, qui partagent, les regards complices, la même vibration et le même souffle de vie, pour sortir du silence ». La directrice du centre témoigne : « Nous avons vu les jeunes s'impliquer progressivement dans l'atelier, accepter d'être en groupe, sourire avant et pendant l'atelier ». Martin Saint-Pierre constate également que « les jeunes autistes et les équipes progressent vers d'avantage de cohérence. La participation se réalise d'une façon plus désinhibée et vers une plus grande efficacité, au sein d'une intervention qui ne demande pas à être musicien, mais qui sollicite les battements internes de chacun... ».

Le percussionniste conclura par ces mots : « Ce témoignage est le fruit d'une réflexion en constante évolution, qui peut apporter une réponse inédite aux besoins des pratiques actuelles : il n'en représente pas l'aboutissement de la tâche, loin de là. Les sons des tambours, une de plus puissantes médiations, n'ont apparemment pas révélé tous leurs secrets ».

LE BIEN-ÊTRE ÉPROUVÉ GRÂCE À LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Le bien-être est un ressenti personnel sur son état physique mais aussi psychique, intérieur. Cela a des conséquences sur sa santé, sa relation à l'autre, sa vie sociale. Evaluer le bien-être d'une personne handicapée peut parfois s'avérer difficile. Néanmoins, ce bien-être peut être apprécié par ce que la personne exprime, les changements de comportements, les évolutions dans sa relation à autrui, son épanouissement, le plaisir qu'elle éprouve. L'épanouissement d'une personne ne contribue-t-il pas à son bien-être ? Parce qu'elle est épanouie, elle se sentira mieux dans son corps, mieux dans son rapport à l'autre. Comment s'épanouir ? Telle est la question que peut se poser une personne en situation de handicap et même les professionnels qui l'accompagnent lorsqu'elle vit au sein d'un établissement médico-social.

L'accès à l'art, la pratique d'activités artistiques peuvent être une source d'épanouissement et donc de bien-être. Les ateliers artistiques proposés doivent laisser la liberté de création à la personne handicapée, le but recherché étant souvent l'épanouissement, l'accomplissement de soi et l'effet thérapeutique plutôt un épiphénomène. Finalement, l'essentiel se trouve peut-être parfois dans le processus de création et non dans l'œuvre finale.



^{9/} Association pour la Rééducation et l'Insertion des Autistes



Dans la chorale des établissements du **Bercail Saint Denis (Seine-Maritime)** gérés par l'Association pour l'Animation des Fondations du Docteur Gibert, « le plaisir est la priorité ».



Situé à Héricourt-en-Caux, le Bercail Saint Denis regroupe 4 structures accueillant des enfants, des adolescents et des adultes atteints d'un polyhandicap, d'autisme ou d'une déficience intellectuelle. Depuis près de 4 ans, une dizaine de choristes de la chorale Fa Si La Chanter se réunissent chaque semaine, avec pour objectif le plaisir, la représentation en public et la rencontre des autres résidents.

Pourquoi avoir choisi le chant comme activité ?

Certains éducateurs possèdent des compétences dans ce domaine, soit parce qu'ils participent à une chorale en dehors de leur temps de travail, soit parce qu'ils sont musiciens. Et la plupart des résidents sont sensibles à la musique. Lors d'un stage d'une musicothérapeute, les professionnels ont pu mieux cerner les intérêts des résidents et la façon dont pourrait être menée cette activité. La chorale permet donc à des résidents accueillis dans les établissements du Bercail de se rencontrer pour partager ensemble le chant. La qualité artistique n'est pas la priorité. Notre objectif se si-

tue sur le bien être des choristes, visant à atteindre une valorisation de soi-même.

Cet échange permet de se rencontrer, adultes comme enfants, et de partager des moments entre résidents dont les compétences sont différentes. Ainsi il peut exister une certaine aide entre eux.

Qu'est-ce qui intéresse les participants dans cette activité ?

Le plaisir est la notion prioritaire. Contrairement à d'autres activités, la participation à la chorale est un choix du résident même si à l'intérieur de cet atelier, il y a des règles.

L'aboutissement de cette activité est de se produire en public, notamment lors des journées handichœurs¹⁰ et de rencontrer d'autres chorales, de faire des liens avec d'autres établissements.

Quels effets constatez-vous chez les choristes ?

La tenue des choristes lors de spectacles est assez impressionnante. Certains troubles lors de ces prestations disparaissent. Les résidents arrivent à gérer l'attente, à gérer leurs émotions face au public. Certains résidents pour lesquels la station debout est difficile sont capables de chanter sur scène 5 minutes sans difficulté.

^{10/} Association de chorales de personnes handicapées organisant des rencontres entre ces chorales et avec des chorales de personnes non handicapées - www.handi-choeurs.fr



Le Centre La Gabrielle (Seine-et-Marne), un lieu de référence

Dans la démarche d'utilisation du média artistique pour les personnes en situation de handicap, le Centre de la Gabrielle fait référence. Cet ensemble de services et établissements médico-sociaux, géré par la Mutualité Fonction Publique Action Santé Sociale, met les arts visuels à l'honneur, en particulier la peinture. « Peindre est un moyen d'expression » aime à le rappeler Bernadette Grosyeux, directrice générale des lieux.

Le Centre de la Gabrielle expérimente des pratiques depuis près de 15 ans pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap mental. Parmi les établissements de l'ensemble fut créé en 1999 le Foyer Art et Vie qui est un Foyer Occupationnel basé sur l'expression artistique, mais qui ne va pas sur le terrain de l'art-thérapie. L'accompagnement de l'équipe favorise la communication et l'épanouissement des personnes. Les objets peints sont en effet des vecteurs de socialisation. Tous ces objets ont une singularité qui faci-

lite les rencontres. « Les personnes en situation de handicap mental peignent toutes différemment, ont toutes une expression propre ; il faut faciliter ce mode d'expression » confie Laure Durand, monitrice artistique dans l'établissement.

« Le Foyer Art et Vie a été une étape dans la mise en œuvre du projet de Couleurs et Créations » poursuit Bernadette Grosyeux. Cet Accueil de Jour, qui a ouvert en 2011, est en effet l'aboutissement d'un savoir-faire acquis depuis des années par le Centre de la Gabrielle. Ce lieu de vie accueillant 20 personnes en situation de handicap mental et vieillissantes est un lieu ouvert sur la Cité et sur le monde de l'art. Il accueille en effet régulièrement des usagers de maisons de retraite, mais aussi des enfants des écoles de la ville ou des artistes en résidence de création.

« Ici les gens sont heureux » comme aime à le rappeler Audrey Posada, médiatrice culturelle au sein de Couleurs et Créations. Bernadette Grosyeux complète « c'est un lieu qui respire la vie, la création, notamment pour les personnes à bout de souffle qui après l'ESAT veulent rester dans ce lieu identifié ».

De plus, en 2010, Bernadette Grosyeux a impulsé la création de l'association Eg'Art qui accompagne des personnes isolées autodidactes ou dans une situation potentiellement porteuse d'exclusion (du Centre de la Gabrielle ou d'ailleurs) ayant un

talent avéré mais qui sont exclues du marché de l'art. L'association leur apporte des conditions professionnelles de soutien, aussi bien en France que dans le monde. Ce sont les personnes elles-mêmes qui sollicitent l'association.

Les personnes sont au cœur du projet du Centre de la Gabrielle et l'art vient en soutien pour favoriser leur épanouissement et bien-être. « Le handicap favorise la création car c'est une situation difficile, singulière, de souffrance qui facilite un mode d'expression hors du commun » conclue Bernadette Grosyeux. Non sans rappeler que cette démarche globale est constamment analysée afin d'améliorer le projet : « Avec les personnes en situation de handicap, l'exigence est la règle. Notre savoir-faire doit constamment être amélioré pour favoriser l'épanouissement de tous ».



François Peeters, Peinture, encre sur papier, 20x15 cm - 2006

CONCLUSION

« L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art » déclarait l'artiste et poète Robert Filliou.

Citoyenneté, vie sociale, plaisir, partage, bien-être, l'intérêt d'accéder à l'art est une évidence pour tous, que l'on soit en situation de handicap ou non. Mais peut-être que ces notions prennent tout leur sens quand une situation particulière ne permet pas de les vivre aisément, quand accéder à l'art n'est pas toujours facile.

Les expériences relatées ici montrent néanmoins que c'est possible et que l'art contribue à mieux vivre dans notre société. Reste à se donner ou à trouver les moyens d'y parvenir. C'est là qu'interviennent nombre d'acteurs, que ce soient les personnes handicapées elles-mêmes qui par leur volonté et leur ca-

pacité d'adaptation trouvent des solutions, les associations, les structures d'accueil ou encore les pouvoirs publics. On ne peut pas le nier, la volonté de permettre aux personnes handicapées de rencontrer, de connaître le monde de l'art, existe.

L'art est incontestablement un beau moyen de faire accepter nos différences. Il permet aussi de nous rassembler, autour d'un même centre d'intérêt, mais aussi de valeurs communes.

Mais il reste néanmoins du chemin à parcourir pour faciliter son accès au plus grand nombre. Car si la volonté est là, il faut avant tout que la société dans son ensemble soit prête : une accessibilité généralisée, des moyens suffisants, des regards à faire évoluer. Car c'est aussi en facilitant l'art pour tous et par tous que la société deviendra plus ouverte et plus belle.



Marie-Eve Mouton, *Tempête*, gouache sur papier, 50x65 cm - 2010

BIBLIOGRAPHIE

 Ce symbole indique les établissements ou services ayant fait l'objet d'un financement accordé par les membres adhérents du CCAH.

Guides

- Accès des personnes handicapées à la culture, droits et démarches - Eucra France - Février 2011
- Culture et handicap, guide pratique de l'accessibilité - Ministère de la Culture et de la Communication - 2007
- Guide pratique de l'accessibilité - Unapei - Octobre 2009

Articles

- Accéder à la culture - Etre Handicap Information - Janvier/Février 2008
- Accessibilité et culture - Réadaptation - Janvier 2007
- Handicap : Passer outre les normes sociales et esthétiques - Actualités sociales hebdomadaires - Décembre 2010
- L'art, ce merveilleux tremplin - Lien social - Juillet 2010
- L'art de se dévoiler pour s'affirmer - Faire Face - Juillet/Août 2011
- L'art-thérapie au service du soin et de la relation - Actualités sociales hebdomadaires - Juin 2010
- L'art-thérapie en recherche de crédibilité - La Gazette santé-social n°62 - Avril 2010
- La culture, un levier contre l'exclusion - Actualités sociales hebdomadaires - Janvier 2012
- La loi donne un nouveau souffle - Magazine Etre Handicap Information - Janvier/Février 2007
- La pratique artistique, un espace d'expression et d'échange - Actualités sociales hebdomadaires - Août 2004
- Les activités artistiques au sein des associations et établissements - Messages de l'Union, la lettre d'information de l'Unapei - Décembre 2009
- Lieux culturels : l'équipement doit encore progresser - Gazette Santé Social - Mars 2011
- Regardez et votre regard change ! - La Revue de la Mutualité Fonction Publique - Septembre 2011

Les œuvres de Mounia Arif, Marie-Eve Mouton et François Peeters sont extraites du livre « Expressions premières », Berdanette Grosyeux, co-éditions Mutualité Française et Editions Pascal, Paris, 2011.

LE CCAH TIENT À REMERCIER POUR LEUR PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT :

- Frédéric Adam** - Responsable du pôle commercial de l'association Territoire de musiques - Cravanche
- Sabine d'Halluin** - Directrice artistique de la Compagnie des Toupies - Paris
- Bernadette Grosyeux** - Directrice du Centre la Gabrielle - Claye Souilly
- Julie Jouanno** - Directrice adjointe du CAS de Forcalquier
- Agnès Lemercier** - Adjointe de direction des IME du Bercaill Saint-Denis - Héricourt-en-Caux
- Fabienne Morvan** - Coordinatrice du GEM Vannes Horizons - Vannes
- Sandrine Paniez** - Responsable de projets Accessibilité à l'Unapei
- Pascal Parsat** - Directeur du Centre Ressources Théâtre Handicap - Paris
- Noëlle Pirony** - Conseillère technique « Culture-Loisirs-Jeunes » à l'APF
- Jos Pujol** - Chorégraphe de la Compagnie de danse Singulier Pluriel - Montpellier
- Martin Saint-Pierre** - Percussionniste
- Thierry Sequin** - Administrateur du Théâtre de l'Entresort - Morlaix
- Sandrine Sophys-Véret** - Référente Handicap au Ministère de la Culture
- Estelle Veyron** - Psychologue

ET POUR SON TÉMOIGNAGE : Thierry Beyle

Coordonnatrice : Karine Reverte - Rédacteurs : Claire Dupuy, Grégory Pichet - ISSN 2102 0027

Depuis sa création, le CCAH soutient la création de structures et de services permettant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap. Près de 1 300 établissements et services ont ainsi été aidés financièrement.

Cette collection des « Cahiers du CCAH », destinée à tous celles et ceux qui souhaitent mieux appréhender le secteur du handicap, propose de dresser un panorama de cette variété d'expériences exemplaires, leur positionnement dans le contexte législatif actuel, et les efforts à poursuivre pour l'insertion pleine et entière des personnes handicapées dans la société.

Déjà parus :



Le livre des 40 ans du CCAH
En vente sur www.ccah.fr

LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE /
APICIL / APRIONIS / AUDIENS / B2V /
D&O / HUMANIS / IRCEM / IRP AUTO
/ LOURMEL / MALAKOFF MÉDÉRIC /
MORNAY / PRÉMALLIANCE / PRO
BTP / RÉUNICA

LES MUTUELLES

CNBF / CNG-MG MUTUELLE DE
LA GENDARMERIE / LA MUTUELLE
GÉNÉRALE / MCDEF / MGEFI /
MGEN / MIP / MMJ / MNH / MU-
TUELLE DU PERSONNEL DU

GRUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE /
MUTUELLE INTÉGRANCE /
MUTUELLE RENAULT / MU-
TUELLE DU TRÉSOR / SMAR /

LES ENTREPRISES,

COMITES D'ENTREPRISE,
CAISSES D'ACTION SOCIALE
ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / AFEH DE LA
POSTE ET DE FRANCE TÉLÉCOM /
ANCV / APAS BTP / ASSOCIA-
TION DES ANCIENS ELEVES ET DI-
PLÔMÉS DE L'ECOLE POLYTECH-
NIQUE / BANQUE DE FRANCE /
BNP PARIBAS / CAES du CNRS /
CCAS DU PERSONNEL DES IN-

DUSTRIES ÉLECTRIQUE ET GA-
ZIÈRE / CRÉDIT AGRICOLE SA /
OCIRP / RÉGIME SOCIAL DES IN-
DÉPENDANTS DES PROFESSIONS
LIBÉRALES ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

/ ANAÉ / ANCREAI / APF /
CESAP / CNAPE / CROIX ROUGE
FRANÇAISE / FAF / FÉDÉRATION DES
APAJH / FÉDÉRATION D'AIDE À LA
SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE /
HANDICAP INTERNATIONAL /
L'ADAPT / ORDRE DE MALTE
FRANCE / UNAFAM / UNAFTC /
Unapei / U.N.A.P.H. / UNIOPSS /
UNISDA /



**Accompagner vos projets,
construire l'avenir.**

PRIX : 5 €

CCA / COMITÉ NATIONAL COORDINATION ACTION HANDICAP

7, rue Treilhard - 75008 Paris - Tél. : 01 42 27 78 51 - Fax : 01 44 40 44 05 - www.ccah.fr